

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 22 novembre 2017 à compter de 19 h.

**PRÉSENCES** : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Paul Sarrazin, maire de Sainte-Cécile-de-Milton et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bonin, préfet et maire de la ville de Granby.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

**2017-11-362**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du préfet (par votre secret)
3. Nomination du préfet suppléant
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre 2017 et de la séance ordinaire ajournée du 17 octobre 2017
5. Période de questions
6. Aménagement du territoire :
  - 6.1 Avis de conformité au schéma :
    - 6.1.1 Règlement numéro 381-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska
    - 6.1.2 Règlement numéro 2017-547 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du canton de Shefford
  - 6.2 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC limitrophes :
    - 6.2.1 Projet de règlement numéro 2017-04 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de revoir la délimitation de la zone inondable du lac Stoke de la MRC du Val-Saint-François
  - 6.3 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
    - 6.3.1 Demande de M. René Deslandes – Saint-Alphonse-de-Granby
    - 6.3.2 Demande de Ferme Shirmy SENC – Shefford
    - 6.3.3 Demande de Mme Chantal Gareau et M. Bernard Brodeur – Roxton Pond
    - 6.3.4 Demande de M. Bruno Racine et Mme Sylvie Choinière – Roxton Pond

- 6.3.5 Demande de M. Sylvain Blanchard et Mme Lucie Bachand – Saint-Joachim-de-Shefford
- 6.3.6 Demande modifiée de M. Gilles Lefebvre – Granby
- 6.3.7 Demande de Pièces d’autos Samson inc. – Granby
- 6.4 Dépôt du bilan 2016-2017 des activités du Comité consultatif agricole
- 6.5 Octroi d’un mandat visant l’identification des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur les talus de la rivière Noire et d’un tronçon de la rivière Mawcook dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
- 6.6 Plan de développement de la zone agricole :
  - 6.6.1 Autorisation de signature – Formulaire d’acceptation de l’aide financière
  - 6.6.2 Lancement d’un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels et détermination des critères d’évaluation et de pondération des offres
- 7. Carrières et sablières :
  - 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement amendant le règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques, tel qu’amendé, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l’application du règlement
- 8. Cours d’eau :
  - 8.1 Cours d’eau Beaudry à Saint-Alphonse-de-Granby – Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition finale et autorisation de paiement
  - 8.2 Cours d’eau Bouchard à Granby – Lancement d’un appel d’offres pour des services d’ingénierie relatifs à une étude de faisabilité
  - 8.3 Ratification de l’annexe B de l’entente de fourniture d’un service d’inspection pour la protection des rives
- 9. Gestion des matières résiduelles :
  - 9.1 Appel d’offres numéro 2017/006 – Adjudication du contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures ménagères et matières recyclables pour 2018
  - 9.2 Développement d’un site Web de service consacré à la gestion des matières résiduelles – Lancement d’un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels et détermination des critères d’évaluation et de pondération des offres
- 10. Affaires financières :
  - 10.1 Approbation et ratification d’achats
  - 10.2 Approbation des comptes
  - 10.3 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation numéro 2017-302
  - 10.4 Modification aux signataires des effets bancaires
  - 10.5 Nomination de représentants auprès du ministère du Revenu du Québec
  - 10.6 Mandats de service de consultation juridique pour 2018 :
    - 10.6.1 Mandat général de services juridiques auprès de Therrien Couture S.E.N.C.R.L. pour l’année 2018
    - 10.6.2 Mandat de services juridiques auprès de Dufresne Hébert Comeau inc. pour l’année 2018
  - 10.7 Adoption des prévisions budgétaires pour l’année 2018 :
    - 10.7.1 Partie 1 du budget (ensemble des municipalités)
    - 10.7.2 Partie 2 du budget (évaluation, diffusion de matrices et sécurité publique)
    - 10.7.3 Partie 3 du budget (projet Sentinelle)
  - 10.8 Décisions découlant du budget :

- 10.8.1 Augmentation des surplus affectés au 31 décembre 2017
  - 10.8.1.1 Partie 1 du budget – à l’ensemble
  - 10.8.1.2 Partie 2 du budget – évaluation, diffusion des matrices et sécurité publique
- 10.8.2 Mode d’utilisation des sommes versées en 2018 dans le cadre du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles
- 10.8.3 Autorisation de report de vacances en 2018 pour certains membres du personnel
- 10.8.4 Intérêt exigé sur les arrérages pour l’année 2018
- 10.9 Aides financières 2018 :
  - 10.9.1 Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc.
  - 10.9.2 Centre d’action bénévole de Granby inc.
  - 10.9.3 Centre d’action bénévole aux 4 vents inc. de Waterloo
- 10.10 Octroi du budget 2018 à la Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY)
- 10.11 Octroi du budget 2018 à la Corporation d’aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska C.A.R.T.H.Y.) inc.
- 10.12 Octroi du budget 2018 à la Maison régionale du tourisme des Cantons-de-l’Est
- 10.13 Autorisation de signature – Entente relative à l’octroi d’une aide financière au Centre d’action bénévole de Granby inc. pour maintenir le service 211
- 11. Octroi d’un mandat de services professionnels pour la migration du site Web de la MRC
- 12. Consultation de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021
- 13. Développement local et régional :
  - 13.1 Fonds local d’investissement :
    - 13.1.1 Demande de retrait d’une caution – Dossier numéro 15-031
    - 13.1.2 Approbation d’un transfert d’actions – Dossier numéro 15-017
  - 13.2 Participation de la MRC au plan d’action du Pôle de l’entrepreneuriat collectif de l’Est de la Montérégie
- 14. Demandes d’appui :
  - 14.1 MRC de Vaudreuil-Soulanges – Gestion des cours d’eau – Demande de modification du *Règlement sur la tarification reliée à l’exploitation de la faune*
- 15. Dossiers régionaux :
  - 15.1 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
    - 15.1.1 Autorisation de signature - Entente relative à l’organisation, la gestion et le fonctionnement d’un service de transport collectif régional de personnes pour l’année 2018
- 16. Sécurité publique :
  - 16.1 Dépôt du rapport annuel d’activités du Comité de sécurité publique pour 2016-2017
- 17. Sécurité incendie :
  - 17.1 Programme d’aide financière pour le soutien à l’organisation des interventions d’urgence hors du réseau routier
- 18. Évaluation :
  - 18.1 Contrat et avenant à l’engagement d’achat-vente avec la Coopérative d’informatique municipale – Logiciels d’évaluation
- 19. Période de questions
- 20. Clôture de la séance

**Note :**                    **ÉLECTION DU PRÉFET ET ASSERMENTATION**

À la suite du scrutin secret tenu conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) et ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil (9 voix sur une possibilité de 11 voix), M. Paul Sarrazin est déclaré élu préfet de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour un terme de deux années.

Assermentation du préfet :

Je, Paul Sarrazin, affirme solennellement que j'exercerai mes fonctions de préfet de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska avec honnêteté, fidélité et justice dans le respect de la loi et que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

---

Paul Sarrazin

Assermenté devant moi à Granby  
ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour de novembre 2017.

---

Johanne Gaouette, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Note :**                    M. Paul Sarrazin préside la séance à partir de ce moment.

**2017-11-363**                **NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault, de nommer M. Pascal Bonin préfet suppléant de la MRC de La Haute-Yamaska.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Ont voté pour la présente proposition :                    MM. Pascal Bonin (4 voix), Éric Chagnon,  
Pierre Fontaine, Jean-Marie Lachapelle,  
Paul Sarrazin et Philip Tétrault.

Ont voté contre la présente proposition :                    MM. René Beaugard et Marcel Gaudreau.

Les neuf voix positives exprimées représentent 95,1 % de la population totale attribuée aux représentants qui ont voté. La double majorité est donc atteinte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**Note :** Assermentation du préfet suppléant :

Je, Pascal Bonin, affirme solennellement que j'exercerai mes fonctions de préfet suppléant de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska avec honnêteté, fidélité et justice dans le respect de la loi et que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

---

Pascal Bonin

Assermenté devant moi à Granby  
ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour de novembre 2017.

---

Johanne Gaouette, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**2017-11-364** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 17 OCTOBRE 2017**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre 2017 et de la séance ordinaire ajournée du 17 octobre 2017 tels que soumis.

**Note :** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue.

**2017-11-365** **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 381-2017, adopté le 3 octobre 2017, intitulé « Règlement no. 381-2017 modifiant le règlement de zonage no. 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 381-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**2017-11-366**     **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2017-547, adopté le 3 octobre 2017, intitulé « Règlement n° 2017-547 modifiant le règlement de zonage n° 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-547 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**2017-11-367**     **AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-04 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DE LA ZONE INONDABLE DU LAC STOKE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François a adopté un projet de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement révisé et qu'elle en a transmis copie à la MRC de La Haute-Yamaska en vertu de l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est alors proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'aviser la MRC du Val-Saint-François que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

**2017-11-368**     **NON-APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. RENÉ DESLANDES - LOT 2 592 411 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU que le demandeur possède une propriété agricole totalisant 107,8 hectares et qui est composée de terres en culture, d'installations d'élevage porcin, d'un boisé et de deux résidences dont une construite en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que M. René Deslandes souhaite obtenir l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles une superficie de 5 hectares sur le lot 2 592 411 du cadastre du Québec comprenant la résidence construite en vertu de l'article 40;

ATTENDU que la superficie à être détachée de l'exploitation agricole est composée, outre de la résidence, de plus d'un hectare de terres en culture, ainsi que d'un boisé comportant un potentiel acéricole;

ATTENDU que si l'autorisation devait être accordée, cela représenterait donc une perte de superficie pour l'agriculture;

ATTENDU que le secteur dans lequel s'inscrit la demande se retrouve dans un milieu qui présente une grande homogénéité et un fort dynamisme agricole;

ATTENDU qu'une fois la résidence détachée de l'exploitation agricole, elle deviendrait une résidence protégée au sens de la réglementation municipale, c'est-à-dire un nouveau point de référence pour la détermination des distances séparatrices, lesquelles sont susceptibles de limiter l'accroissement des activités d'élevage de ladite exploitation;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet de ne pas appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de ne pas appuyer la demande.

2017-11-369

**APPUI À LA DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LA FERME SHIRMY, S.E.N.C. - LOT 3 317 415 DU CADASTRE DE QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU que le demandeur souhaite combler une dépression qui entraîne des problèmes de drainage et de circulation de la machinerie agricole sur la parcelle visée;

ATTENDU que ces travaux permettront d'augmenter les possibilités d'utilisation agricole du lot;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU que la municipalité du canton de Shefford appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'appuyer la demande.

2017-11-370

**APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR MME CHANTAL GAREAU ET M. BERNARD BRODEUR - LOT 3 722 877 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT DU LOT 3 722 869 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DE MODIFICATION DES LIMITES DU LOT 3 723 633 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 4 832 556 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND**

ATTENDU que les demandeurs souhaitent acquérir de M. David Poulin la partie du lot 3 722 877 du cadastre du Québec qui est actuellement en pâturage, pour y agrandir le vignoble qu'ils exploitent depuis 2008 sur le lot 3 722 869 du cadastre du Québec;

ATTENDU que l'ajout de cette prairie d'une superficie de 17,81 hectares à la propriété des demandeurs permettrait la croissance de l'entreprise viticole;

ATTENDU que M. Poulin resterait propriétaire d'une entité de plus de 40 hectares où il exploite une érablière de 11 000 entailles;

ATTENDU que les demandeurs souhaitent également se départir d'une partie boisée d'une superficie de 21 hectares du lot 3 722 869 du cadastre du Québec au profit d'un propriétaire voisin, M. Richard Isaia, qui projette y exploiter une érablière dont le potentiel est évalué à plus de 3 000 entailles;

ATTENDU que les demandeurs souhaitent, en outre, que la superficie de droit acquis de

5 000 mètres carrés rattachée à leur résidence soit redessinée pour mieux refléter l'utilisation réelle du terrain en ce qui a trait aux opérations du vignoble;

ATTENDU que les demandeurs souhaitent enfin que M. Poulin se voit accorder l'autorisation de construire une résidence à l'endroit de son érablière sur le lot 4 832 556 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'appuyer la demande.

**2017-11-371**     **APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. BRUNO RACINE ET MME SYLVIE CHOINIÈRE - LOT 3 723 731 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND**

ATTENDU que les demandeurs souhaitent vendre le lot 3 723 731 du cadastre du Québec à M. Benoit Guay, propriétaire d'un lot contigu, qui loue déjà aux demandeurs le lot visé à des fins agricoles;

ATTENDU que cette acquisition permettra à M. Guay de consolider son exploitation en y augmentant la superficie en culture, tout en portant la superficie de sa propriété à plus de 50 hectares;

ATTENDU que les demandeurs conserveraient une propriété d'environ 48 hectares où ils exploitent une érablière de 6 000 entailles;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'appuyer la demande.

**2017-11-372**     **APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. SYLVAIN BLANCHARD ET MME LUCIE BACHAND - LOT 3 988 068 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

ATTENDU que les demandeurs, propriétaires du lot 3 988 075 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13,17 hectares, souhaitent se porter acquéreurs du lot visé, voisin à leur propriété;

ATTENDU que le vendeur conserverait une propriété d'environ 43 hectares comportant un potentiel acéricole évalué à 3 300 entailles;

ATTENDU que l'acquisition du lot visé porterait la superficie de la propriété des



demandeurs à 24,63 hectares, permettant d'y consolider l'exploitation sylvicole, en plus d'ajouter des parcelles de fourrage devant servir au développement d'activités équinés;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'appuyer la demande.

2017-11-373

**APPUI À LA DEMANDE MODIFIÉE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. GILLES LEFEBVRE – LOT 1 553 696 DU CADASTRE DE QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que sur avis du comité consultatif agricole, la MRC a appuyé une demande portant sur le même objet par sa résolution numéro 2017-01-018;

ATTENDU que ladite demande a dû être modifiée, car elle contenait une erreur en ce qui a trait à la superficie visée qui est de 1 327 mètres carrés et non de 400 mètres carrés;

ATTENDU que cette modification n'a aucune conséquence sur l'appréciation de la demande à l'égard des activités agricoles;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'appuyer la demande.

2017-11-374

**APPUI À LA DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (EXTRACTION) PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR PIÈCES D'AUTO SAMSON INC. – LOT 4 964 388 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU qu'en 2003, la demanderesse a reçu l'autorisation d'exploiter une carrière sur une superficie de 2,3 hectares, laquelle autorisation a été prolongée pour une durée de 7 ans en 2010;

ATTENDU que la demanderesse souhaite que l'autorisation soit à nouveau renouvelée pour une période de 7 ans;

ATTENDU que le lot est actuellement utilisé à des fins commerciales et présente très peu de possibilités d'utilisation à des fins agricoles;

ATTENDU que le milieu comporte un faible dynamisme agricole et qu'en conséquence l'utilisation projetée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de

développement révisé de la MRC;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'appuyer la demande.

**Note :**                    **DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2016-2017 DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Tel que requis par l'article 5.2 du Règlement numéro 97-82 créant le comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, tel qu'amendé, le bilan des activités du Comité consultatif agricole de la MRC couvrant la période d'octobre 2016 à septembre 2017 inclusivement est déposé aux membres du conseil.

**2017-11-375**                    **OCTROI D'UN MANDAT VISANT L'IDENTIFICATION DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN SUR LES TALUS DE LA RIVIÈRE NOIRE ET D'UN TRONÇON DE LA RIVIÈRE MAWCOOK DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska identifie, à son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), des territoires de talus fragiles dans le secteur de Sainte-Cécile-de-Milton, à l'intérieur desquels la municipalité doit appliquer des dispositions réglementaires particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adressé à la MRC, le 15 septembre dernier, une demande de modification du SADR, afin que l'identification et la délimitation de ces territoires de contraintes soient revues, notamment à l'aide d'outils géomatiques de pointe;

ATTENDU que la MRC reçoit favorablement la demande et souhaite en conséquence actualiser ses connaissances du territoire, pour être en mesure d'identifier et de délimiter plus adéquatement les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur son territoire;

ATTENDU que cela permettra également à la MRC d'établir un cadre réglementaire qui soit mieux adapté au niveau réel de contraintes que représentent ces zones et qui soit plus facile d'application;

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de prix, la MRC a reçu deux offres de services pour un mandat consistant à délimiter précisément, à partir de données LiDAR disponibles pour son territoire, les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

ATTENDU que ces offres de services comportent également l'option de délimiter les zones à fortes pentes sur tout le territoire de la MRC;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme est celle provenant de l'Agence géomatique montréalaise (GéoMont), d'un montant de 8 512 \$, plus taxes applicables;

ATTENDU que la seconde offre reçue, en provenance de la firme WSP, s'élève à 21 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska accorde à l'Agence géomatique montréalaise (GéoMont), pour un montant total de 8 512 \$, plus taxes applicables, le mandat d'identifier et de délimiter les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur les talus de la rivière Noire et d'un tronçon de la rivière Mawcook dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, comprenant en outre la délimitation des zones à fortes pentes pour tout le territoire de la MRC.

Afin de couvrir cette dépense non prévue au budget, il est également résolu de transférer un montant de 8 937 \$ du poste budgétaire « aménagement, urbanisme et zonage – services juridiques » au poste budgétaire « aménagement, urbanisme et zonage – services scientifiques et de génie ».

2017-11-376

**AUTORISATION DE SIGNATURE – FORMULAIRE D'ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Soumis : Formulaire d'acceptation de l'aide financière.

ATTENDU que le conseil, par sa résolution numéro 2017-05-188, a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (« MAPAQ ») pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU qu'à la suite de ce dépôt, le MAPAQ a soumis à la MRC une offre d'aide financière correspondant à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 40 000 \$, laquelle est conditionnelle à la signature du formulaire d'acceptation de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer le formulaire d'acceptation de l'aide financière tel que soumis ainsi que tout autre document nécessaire à l'obtention de l'aide financière.

2017-11-377

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite confier à l'externe un mandat pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme apte à fournir les services professionnels requis pour la réalisation du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Haute-Yamaska;
2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction des critères suivants :

**Critère #1 : Expérience du soumissionnaire ..... 20 points**

Pour un maximum de 20 points : nombre de mandats comparables, réalisés par la firme soumissionnaire depuis 2007 inclusivement, selon le barème suivant :

- 4 mandats et plus (20 points);
- 1 à 3 mandats (5 points par mandat);
- 0 mandat (0 point).

**Critère #2 : Expérience du chargé de projet ..... 20 points**

Pour un maximum de 20 points : nombre de mandats réalisés par le chargé de projet depuis 2007 inclusivement, agissant à ce titre (fonction de chargé de projet ou l'équivalent) et pour des mandats comparables, selon le barème suivant :

- 4 mandats et plus (20 points);
- 1 à 3 mandats (5 points par mandat);
- 0 mandat (0 point).

**Critère #3 : Structure et expertise des membres de l'équipe assignés au projet .....25 points**

**Critère #3.1** — Pour un maximum de 15 points : évaluation de la structure de l'équipe de travail et de l'expertise de chacun de ses membres, détenant une formation reliée à leur domaine respectif d'activités et une expérience générale pertinente pour ce type de mandat :

- excellente (15 points);
- plus que satisfaisante (12 points);
- satisfaisante (10,5 points);
- insatisfaisante (7,5 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère #3.2** — Pour un maximum de 5 points : évaluation de l'expérience pertinente du chargé de projet substitut qui assurera la relève en cas d'imprévus :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère #3.3** — Pour un maximum de 5 points : évaluation de l'expérience pertinente du personnel qui assurera la relève en cas d'imprévus :

- excellente (5 points);

- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 4 : Compréhension du mandat ..... 5 points**

Pour un maximum de 5 points : évaluation de la compréhension du mandat par le soumissionnaire :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 5 : Approche préconisée ..... 25 points**

**Critère # 5.1** — Pour un maximum de 15 points, évaluation de l'approche préconisée en termes de planification du travail et des tâches à réaliser, de coordination des ressources impliquées, des réunions et autres :

- excellente (15 points);
- plus que satisfaisante (12 points);
- satisfaisante (10,5 points);
- insatisfaisante (7,5 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 5.2** — Pour un maximum de 10 points, évaluation de l'efficacité et du caractère réaliste de l'échéancier :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 6 : Qualité du document de soumission ..... 5 points**

Pour un maximum de 5 points, évaluation de la clarté et de la précision de la soumission :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

Note :

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-248 CONSTITUANT UN FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT À METTRE À JOUR LA LISTE DES FONCTIONNAIRES HABILITÉS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Soumis : Projet du Règlement numéro 2017-XXX amendant le règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel qu'amendé, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l'application du règlement.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Marcel Gaudreau que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption un règlement amendant le règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel qu'amendé, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l'application du règlement.

Le projet de ce règlement est présenté au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2017-11-378

**COURS D'EAU BEAUDRY À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION FINALE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Soumis : Acte de répartition finale daté du 25 octobre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

1. D'accepter le rapport de fin des travaux de la firme PleineTerre s.e.n.c. daté du 19 septembre 2017;
2. D'approuver la facture présentée par Béton Laurier totalisant 38 674,72 \$, taxes incluses;
3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

|  |              |
|--|--------------|
| Béton Laurier (travaux d'entretien – moins la retenue) | 36 740,98 \$ |
| PleineTerre s.e.n.c. (honoraires moins la retenue)     | 1 382,28 \$  |
4. De conserver un montant de 1 933,74 \$ en guise de retenue de garantie d'un an sur la facture présentée par Béton Laurier;
5. De conserver un montant de 275,94 \$ associé à la réception définitive à venir en 2018, compris dans la dernière facture de PleineTerre s.e.n.c.;
6. D'accepter l'acte de répartition finale tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 25 octobre 2017, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau Beaudry à Saint-Alphonse-de-Granby;
7. De facturer à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby 100 % des frais encourus de 39 152,68 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2017-11-379

**COURS D'EAU BOUCHARD – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE RELATIFS À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

ATTENDU que le cours d'eau Bouchard requiert une attention particulière relativement à l'écoulement de ses eaux et à son apport de nutriment vers le lac Boivin;

ATTENDU que le cours d'eau Bouchard relève de la compétence de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que le plan d'action du *Plan directeur de l'eau 2017-2021* de la MRC prévoit une action à l'égard de ce cours d'eau consistant à l'amélioration de l'hydrologie du cours d'eau Bouchard par des aménagements visant à réduire son apport en sédiments vers le lac;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation afin qu'une firme d'ingénierie soit retenue pour accompagner la MRC dans le traitement de ce dossier d'aménagement de cours d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme apte à fournir les services d'ingénierie requis pour ce dossier d'aménagement de cours d'eau;
2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :

**1. Expérience du soumissionnaire (20 points)**

Nombre de mandats comparables, réalisés par la firme depuis 2006 inclusivement, selon le barème suivant :

- 10 mandats et plus (20 points);
- 1 à 9 mandats (2 points par mandat);
- 0 mandat (0 point).

**2. Expérience du chargé de projet (20 points)**

2.1 Pour un maximum de 10 points : nombre de mandats réalisés par l'ingénieur chargé de projet depuis 2006 inclusivement, agissant à ce titre (fonction de chargé de projet ou l'équivalent) et pour des mandats comparables, selon le barème suivant :

- 5 mandats et plus (10 points);
- 1 à 4 mandats (2 points par mandat);
- 0 mandat (0 point).

2.2 Pour un maximum de 10 points : évaluation de la formation de l'ingénieur chargé de projet (préférentiellement formé en génie rural, en génie agroenvironnemental, en hydraulique ou en hydrologie) et de son expérience pertinente en dehors de celle évaluée en 2.1, selon le barème suivant :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

**3. Expertise pertinente des autres membres de l'équipe assignés au projet (25 points)**

3.1 Pour un maximum de 15 points : évaluation de l'expertise de l'équipe de travail composée de personnes détenant des formations reliées au domaine d'activité et une expérience générale pertinente pour ce type de mandat :

- excellente (15 points);
- plus que satisfaisante (12 points);
- satisfaisante (10,5 points);
- insatisfaisante (7,5 points);
- insuffisante (0 point).

3.2 Pour un maximum de 10 points : évaluation de la formation et de l'expérience pertinente, dans ce type de mandats, du chargé de projet substitut qui assurera la relève en cas d'imprévus :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

**4. Approche préconisée (25 points)**

4.1 Pour un maximum de 15 points, évaluation de la compréhension du soumissionnaire quant aux besoins reflétés par le document d'appel d'offres :

- excellente (15 points);
- plus que satisfaisante (12 points);
- satisfaisante (10 points);
- insatisfaisante (7 points);
- insuffisante (0 point).

4.2 Pour un maximum de 10 points, évaluation du caractère réaliste de l'approche et de l'échéancier :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

**5. Qualité du document de soumission (10 points)**

Pour un maximum de 10 points, évaluation de la clarté et de la précision de la soumission :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).



**2017-11-380**     **RATIFICATION DE L'ANNEXE B DE L'ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES**

Soumise : Annexe B à l'entente de fourniture d'un service d'inspection concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

ATTENDU l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités locales intervenue le 4 mai 2017 (« l'entente »);

ATTENDU que l'article 7 de l'entente prévoit une mise à jour périodique de son Annexe B;

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'approuver le contenu de l'Annexe B telle que soumise et d'adopter ladite annexe pour faire partie intégrante de l'entente.

**2017-11-381**     **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017/006 – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS POUR ORDURES MÉNAGÈRES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR 2018**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2017/006 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures ménagères et matières recyclables;

ATTENDU que quatre soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Soudure J.M. Chantal inc., Entreprises R.D. Allard inc., Industek inc. et Les Contenants Durabac inc.;

ATTENDU qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Soudure J.M. Chantal inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement:

1. D'adjuger le contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs à Soudure J.M. Chantal inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 30 octobre 2017 qui totalise, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 89 965,00 \$ plus taxes applicables;
2. De désigner comme chef de projet dudit contrat, la chef de projet, volet déchets et matières recyclables;
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par la présente résolution, le conseil de la MRC affectera annuellement une portion des revenus généraux de la MRC pour pourvoir aux dépenses engagées à cette fin;
4. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

2017-11-382

**DÉVELOPPEMENT D'UN SITE WEB DE SERVICE CONSACRÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska désire se doter d'un site Web de services pour les citoyens dédié à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement:

1. De lancer un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme apte à fournir les services professionnels requis pour concevoir et mettre en ligne un site Web de services pour les citoyens dédié à la gestion des matières résiduelles;
2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction des critères suivants

**Critère # 1 : Expérience et expertise de la firme soumissionnaire (15 points)**

Pour un maximum de 15 points : évaluation de l'expérience et de l'expertise de la firme soumissionnaire, selon le barème suivant :

- excellente (15 points);
- plus que satisfaisante (12 points);
- satisfaisante (10,5 points);
- insatisfaisante (7,5 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 2 : Évaluation de mandats similaires (15 points)**

Pour un maximum de 15 points : évaluation de mandats comparables réalisés par la firme sur la base d'un maximum de 5 points par projet pertinent selon le barème suivant :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 3 : Expérience et expertise du chargé de projet (15 points)**

Critère # 3.1 - Pour un maximum de 10 points : nombre de mandats réalisés au cours des cinq dernières années par le chargé de projet agissant à ce titre (fonction de chargé de projet ou l'équivalent) et pour des mandats comparables, selon le barème suivant :

- 5 mandats et plus (10 points);
- 1 à 4 mandats (2 points par mandat);
- 0 mandat (0 point).

Critère # 3.2 - Pour un maximum de 5 points : évaluation des expériences pertinentes du chargé de projet, selon le barème suivant :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 4 : Expérience et expertise de l'équipe proposée (15 points)**

Critère # 4.1 - Pour un maximum de 10 points : évaluation de l'expérience de l'équipe de travail composée de personnes détenant une expertise pertinente pour ce type de mandat :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

Critère # 4.2 - Pour un maximum de 5 points, évaluation de l'expérience pertinente du personnel qui assurera la relève en cas d'imprévus :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 5 : Compréhension du mandat (10 points)**

Pour un maximum de 10 points : la compréhension du mandat est conforme aux attentes selon le présent document d'appel d'offres, à savoir :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 6 : Approche préconisée et échéancier (20 points)**

Critère # 6.1 - Pour un maximum de 15 points, évaluation de l'approche préconisée :

- excellente (15 points);
- plus que satisfaisante (12 points);
- satisfaisante (10,5 points);
- insatisfaisante (7,5 points);
- insuffisante (0 point).

Critère # 6.2 - Pour un maximum de 5 points, évaluation de l'efficiencia et du caractère réaliste de l'échéancier :

- excellente (5 points);
- plus que satisfaisante (4 points);
- satisfaisante (3 points);
- insatisfaisante (2 points);
- insuffisante (0 point).

**Critère # 7 : Qualité du document de soumission (10 points)**

Pour un maximum de 10 points, évaluation de la clarté et de la précision de la soumission :

- excellente (10 points);
- plus que satisfaisante (8 points);
- satisfaisante (7 points);
- insatisfaisante (5 points);
- insuffisante (0 point).

**2017-11-383 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

**APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS NOVEMBRE 2017**

| <b>Fournisseur</b>                     | <b>Description</b>  | <b>Coût</b>               |
|--|---|---------------------------|
| <b><u>RATIFICATION D'ACHATS :</u></b>  |   |                           |
| <b>Partie 1 du budget (ensemble) :</b> |   |                           |
| MS Geslam informatique inc.            | Banque de 50 heures informatique  | 4 024,13 \$               |
| Lisette De Lottinville                 | Mosaïque 2017 incluant 2 photos de groupe (prise de vue intérieure et extérieure) | 2 345,49 \$               |
| <b><u>APPROBATION D'ACHATS :</u></b>   |   |                           |
| <b>Partie 1 du budget (ensemble) :</b> |   |                           |
| Texto Solutions Linguistiques Inc.     | Traduction anglaise - calendrier des collectes                                    | 53,68 \$                  |
| <b>TOTAL:</b>                          |   | <b><u>6 423,30 \$</u></b> |

**2017-11-384 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-11-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

**Note : DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 2017-302**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2017-302, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**2017-11-385 NOUVEAUX SIGNATAIRES POUR TOUS LES CHÈQUES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beaugard, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement que :

1. Tous les chèques tirés sur l'un des comptes bancaires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska sont signés par M. Paul Sarrazin, préfet, ou par M. Pascal Bonin, préfet suppléant, et contresignés par Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou par Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, ou par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines;
2. Le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer à l'institution financière tout document inhérent à cette modification des signataires; ces documents feront partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récités;
3. La présente résolution est effective à compter du 23 novembre 2017 et abroge, à compter de cette date, la résolution numéro 2015-11-317 du 25 novembre 2015.

**2017-11-386 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser Mmes Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et Nancy Lussier, contrôleur financier, ainsi que Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs comptables de la MRC, à obtenir auprès du ministère du Revenu du Québec tout renseignement requis concernant les dossiers de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

**2017-11-387 MANDAT GÉNÉRAL DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DE THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L. POUR L'ANNÉE 2018**

Soumise : Offre de service de Therrien Couture s.e.n.c.r.l. datée du 22 septembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter les termes de l'offre de service telle que soumise pour l'année 2018.

**2017-11-388 MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DE DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC. POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de retenir les services juridiques de Dufresne Hébert Comeau inc., en 2018, au besoin et sur une base horaire.

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

Soumises : Prévisions budgétaires de chacune des parties du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2018.

**2017-11-389 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 - PARTIE 1 (ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS)**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 1) pour l'année financière 2018 telles que déposées.

**2017-11-390 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 - PARTIE 2 (ÉVALUATION, DIFFUSION DE MATRICES, SÉCURITÉ PUBLIQUE)**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 2) pour l'année financière 2018 telles que déposées.

**2017-11-391 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 - PARTIE 3 (PROJET SENTINELLE)**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 3) pour l'année financière 2018 telles que déposées.

**2017-11-392 AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 – PARTIE 1 DU BUDGET – À L'ENSEMBLE**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'utiliser, au 31 décembre 2017, une partie des surplus budgétaires de la partie 1 (ensemble) qui seront dégagés pour l'année courante afin :

1. D'augmenter de 25 000 \$ le surplus affecté « parc informatique ADM »;
2. D'augmenter de 21 705 \$ le surplus affecté « fibre optique »;
3. D'augmenter de 3 652 \$ le surplus affecté « bacs roulants – dépenses spécifiques ».

**2017-11-393 AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 – PARTIE 2 DU BUDGET – ÉVALUATION, DIFFUSION DES MATRICES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'utiliser, au 31 décembre 2017, une partie des surplus budgétaires de la partie 2 (évaluation, diffusion des matrices et sécurité publique) qui seront dégagés pour l'année courante afin :

1. D'augmenter de 3 720 \$ le surplus affecté « parc informatique EVA »;
2. D'augmenter de 3 000 \$ le surplus affecté « services juridiques contestation TAQ ».

2017-11-394

**MODE D'UTILISATION DES SOMMES VERSÉES EN 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES**

ATTENDU que l'article 276 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, L.Q. 2017, c. 13, édicte que toute décision du conseil relative à l'utilisation des sommes versées par le gouvernement dans le cadre du programme en titre doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la MRC, et le total des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé un vote positif doit équivaloir à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté;

ATTENDU qu'une somme de 246 309 \$ a été prévue aux prévisions budgétaires 2018 de la MRC dans le cadre du programme précité;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de définir le mode d'utilisation de ces sommes pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'appliquer aux postes budgétaires ci-après toute somme à recevoir en 2018 dans le cadre du Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, à savoir :

- a) 21 876 \$ à la fonction conseil municipal;
- b) 89 462 \$ à la fonction gestion financière et administrative;
- c) 11 956 \$ à la fonction greffe;
- d) 532 \$ à la fonction gestion du personnel;
- e) 3 805 \$ à la fonction protection contre les incendies;
- f) 7 940 \$ à la fonction réseau routier – service technique;
- g) 3 456 \$ à la fonction transport collectif;
- h) 16 841 \$ à la fonction amélioration des cours d'eau;
- i) 7 083 \$ à la fonction protection de l'environnement – services techniques;
- j) 4 082 \$ à la fonction protection de l'environnement – inspection CE;
- k) 16 496 \$ à la fonction protection de l'environnement – PDE;
- l) 17 021 \$ à la fonction aménagement, urbanisme et zonage;
- m) 11 013 \$ à la fonction promotion et développement touristique;
- n) 32 387 \$ à la fonction activités récréatives – parc et terrains jeux;
- o) 2 314 \$ à la fonction activités culturelles – patrimoine;
- p) 45 \$ à la fonction activités culturelles – autres.

2017-11-395

**AUTORISATION DE REPORT DE VACANCES EN 2018 POUR CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL**

ATTENDU qu'au cours de l'année 2017, la MRC a dû réaffecter ou solliciter une prestation additionnelle de son personnel pour combler les absences de plusieurs employés pour cause de problèmes de santé;

ATTENDU qu'un surcroît de travail fut également requis à la suite de la réorganisation administrative;

ATTENDU que dans ce contexte, plusieurs membres du personnel n'ont pas utilisé la

totalité des jours de vacances qui leur était allouée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, le directeur du service d'évaluation, la directrice du service des matières résiduelles, la directrice des services administratifs et ressources humaines, la technicienne en évaluation ainsi que la technicienne en comptabilité à reporter en 2018 les vacances qui n'auront pas été écoulées en 2017. La résolution numéro 2014-11-352, limitant le report de vacances à un maximum de 7 jours de vacances, est exceptionnellement suspendue pour l'année 2018.

**2017-11-396**      **INTÉRÊT EXIGÉ SUR LES ARRÉRAGES POUR L'ANNÉE 2018**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'exiger pour l'année 2018 un taux d'intérêt annuel de douze pour cent (12 %) facturé sur tous arrérages de quote-part ou sur tous autres arrérages dû à la MRC de La Haute-Yamaska, et ce, à compter de la trente et unième (31<sup>e</sup>) journée de son exigibilité.

**2017-11-397**      **AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER (A.C.D.F.) INC. POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. par lequel la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à lui accorder annuellement une aide financière pour couvrir une partie des frais fixes annuels de ladite association relativement au tronçon de piste cyclable La Campagnarde situé en Haute-Yamaska;

Il est alors proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'accorder une aide financière au montant de 4 454,74 \$ à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2018.

**2017-11-398**      **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GRANBY INC – DEMANDE DE PARTENARIAT – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

Soumise : Correspondance reçue le 18 octobre 2017 par laquelle le Centre d'action bénévole de Granby inc. offre à la MRC d'agir à titre de partenaire financier pour la tenue de toutes les activités se déroulant du 15 au 21 avril 2018 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC agisse à titre de partenaire financier pour un montant de 1 000 \$ dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole à la suite de la réception de la correspondance soumise.



**2017-11-399**      **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS INC. – DEMANDE DE PARTENARIAT – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

Soumise : Correspondance du 20 octobre 2017 par laquelle le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc. de Waterloo demande un soutien financier à la MRC pour la tenue de toutes les activités se déroulant du 15 au 21 avril 2018 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

Il est alors proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement que la MRC participe financièrement à la tenue de ces activités pour un montant de 1 000 \$ dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole à la suite de la réception de la correspondance soumise.

**2017-11-400**      **OCTROI DU BUDGET 2018 À LA CORPORATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA HAUTE-YAMASKA (COGEMRHY)**

ATTENDU qu'en vertu de l'entente relative à la gestion et à l'exploitation des écocentres situés à Granby et Waterloo intervenue le 3 février 2014, la MRC de La Haute-Yamaska doit informer COGEMRHY du budget qui lui est octroyé pour la gestion et l'exploitation des écocentres situés à Granby et à Waterloo pour l'exercice financier subséquent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de confirmer l'octroi de l'aide financière 2018 de la MRC de La Haute-Yamaska comme suit :

- a) Un montant de 1 694 618 \$ pour le budget d'opération 2018;
- b) Un montant de 10 000 \$ pour le budget d'investissement 2018.

**2017-11-401**      **OCTROI DU BUDGET 2018 À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA (C.A.R.T.H.Y) INC.**

ATTENDU la signature, le 14 juillet 2005, du protocole d'entente par lequel la MRC de La Haute-Yamaska confie à la Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. (CARTHY) la gestion, la patrouille et l'entretien de l'ensemble des pistes cyclables sous sa juridiction;

ATTENDU que la MRC doit fixer annuellement le montant du budget qui est octroyé à CARTHY pour exercer cette compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de confirmer l'octroi, pour 2018, d'un budget de 370 930 \$ à CARTHY pour l'exercice des obligations prévues au protocole d'entente.

**2017-11-402**      **OCTROI DU BUDGET 2018 À LA MAISON RÉGIONALE DU TOURISME DES CANTONS-DE-L'EST**

ATTENDU l'entente relative à la gestion et à l'exploitation de la Maison régionale du tourisme des Cantons-de-l'Est intervenue le 4 novembre 2015 entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région;

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'approuver le budget de la Maison régionale du tourisme des Cantons-de-l'Est pour l'année 2018 au montant de 186 871 \$;
2. De confirmer la contribution financière de la MRC de La Haute-Yamaska pour un montant de 168 650 \$.

**2017-11-403**     **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GRANBY INC. POUR MAINTENIR LE SERVICE 211**

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec le Centre d'action bénévole de Granby inc. afin d'établir les modalités pour l'octroi d'une aide financière afin de maintenir le service 211 sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, ce projet d'entente tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**2017-11-404**     **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MIGRATION DU SITE WEB DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

Soumise : Offre de services de la firme Cima+, datée du 27 octobre 2017.

ATTENDU que la MRC doit procéder à la migration de son site Web en raison de la discontinuité de l'outil de gestion Soleweb 1.0;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'adjuger un contrat à la firme Cima+ pour la migration du site Web de la MRC vers l'outil de gestion Wordpress, le tout selon l'offre de services de ladite entreprise datée du 27 octobre 2017 et qui totalise un montant de 3 385 \$ plus taxes applicables.

**2017-11-405**     **CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS POUR SON PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2021**

Soumis : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 et Formulaire de retour de consultation.

ATTENDU que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a soumis à la MRC son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que le conseil :

1. Exprime son accord au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tel que soumis;
2. Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le formulaire d'acceptation de retour de consultation conformément à cet avis.

**2017-11-406 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE RETRAIT D'UNE CAUTION - DOSSIER NUMÉRO 15-031**

ATTENDU la demande de retrait d'une caution reçue dans le dossier numéro 15-031 de prêt du Fonds local d'investissement et la recommandation de Granby Industriel datée du 10 octobre 2017;

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement :

1. D'accepter la demande de retrait de M. Thibault Libert à titre de caution dans le dossier numéro 15-031;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

**2017-11-407 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – APPROBATION D'UN TRANSFERT D' ACTIONS - DOSSIER NUMÉRO 15-017**

Soumis : Extrait de compte rendu de la séance de novembre 2017 du Comité de sélection des bénéficiaires du FLI recommandant à la MRC d'autoriser le transfert d'actions proposé dans le dossier numéro 15-017.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement:

1. D'accepter la demande de transfert d'actions dans le dossier numéro 15-017 selon les conditions prévues et les garanties demandées à la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires du FLI;
2. D'accepter la demande de retrait de M. Patrick Jutras à titre de caution dans le dossier numéro 15-017;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

**2017-11-408 PARTICIPATION DE LA MRC AU PLAN D'ACTION DU PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE**

ATTENDU que le plan d'action du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM) a pour objet de compléter l'offre de soutien à l'économie sociale en Haute-Yamaska;

ATTENDU que la Haute-Yamaska est un terreau fertile en entrepreneuriat collectif;

ATTENDU que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec exige une participation du milieu pour poursuivre son financement du pôle;

ATTENDU que le PECEM entend créer des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif qui pourront être accessibles à des entreprises ou des projets d'entreprises d'économies sociales de la Haute-Yamaska;

ATTENDU que le PECEM sollicite la MRC de La Haute-Yamaska pour contribuer à l'initiative précitée;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Haute-Yamaska participe au plan d'action du PECCEM pour l'année 2017 visant à créer des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif et octroie à cette fin une aide financière de 2 750 \$ qui sera prise à même le Fonds de développement des territoires.
2. De déléguer M. Frédérick Bonner pour siéger sur le jury appelé à sélectionner les projets retenus.

2017-11-409

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – GESTION DES COURS D'EAU – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE**

ATTENDU que les MRC ou les municipalités locales ayant signé une entente sur la gestion des cours d'eau doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU que la tarification appliquée à certains services administratifs, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017, prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG-Permis régional à des fins de gestion;

ATTENDU que le *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* présente une contradiction qui doit être corrigée puisqu'à l'article 10.4 paragraphe 3, on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) sont exemptés de tarification. Cependant, comme les barrages de castor ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du *Règlement sur les habitats fauniques*, ils sont régis par l'article 26 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'intervention sur des barrages de castor de façon préventive en vertu de l'article 105 de la LCM n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention d'un permis SEG;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier dans les plus brefs délais l'article 7.0.1 du *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* afin d'en exclure les interventions reliées aux castors réalisées en vertu des articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales* et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG lorsque requis;
2. De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

2017-11-410

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION, LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE PERSONNES POUR L'ANNÉE 2018**

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec Transport adapté pour nous inc. relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2018.

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska entend poursuivre le service de transport collectif régional en 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente pour l'organisation, la gestion et le fonctionnement dudit service pour la prochaine année;

ATTENDU la satisfaction du conseil quant aux services rendus par Transport adapté pour nous inc. pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Confirme la reconduction du service de transport collectif régional pour l'année 2018;
2. Modifie les tarifs pour l'année 2018, à savoir :
  - a) 6,00 \$ pour un déplacement entre une municipalité du territoire de La Haute-Yamaska et la ville de Granby (aller simple);
  - b) 33,00 \$ pour l'achat d'un livret de 6 coupons à 6,00 \$;
  - c) 117,00 \$ pour l'achat d'une passe mensuelle;
3. Confie à Transport adapté pour nous inc. l'organisation, la gestion et le fonctionnement du service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2018;
4. Autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le projet d'entente soumis à cette fin, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Note :

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR 2016-2017**

Le rapport annuel du Comité de sécurité publique couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 est déposé aux membres du conseil de la MRC.

2017-11-411

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

Soumis : Formulaire de demande – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska (MRC), par sa résolution numéro 2017-09-318, dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du

volet 1 du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU que la MRC désire déposer une demande d'aide financière pour le volet 2 de ce programme au montant de 56 415 \$;

ATTENDU que la MRC désire également déposer une demande d'aide financière pour le volet 3 de ce programme au montant de 5 000 \$;

ATTENDU que l'aide financière totale demandée par la MRC pour les volets 1, 2 et 3 de ce programme est de 66 415 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité technique en sécurité incendie du 24 août 2017 adressée à la MRC suggérant de se prévaloir de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska, à titre d'organisation admissible au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier :

1. Dépose une demande d'aide financière de 56 415 \$ dans le cadre du volet 2 et de 5 000 \$ dans le cadre du volet 3 de ce programme auprès du MSP;
2. Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le formulaire de demande tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires ainsi que tous les autres documents requis au suivi de cette demande.

2017-11-412

**CONTRAT ET AVENANT À L'ENGAGEMENT D'ACHAT-VENTE AVEC LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE – LOGICIELS D'ÉVALUATION**

Soumis : Engagement d'achat-vente à intervenir entre la MRC et la Coopérative d'informatique municipale et avenant à l'engagement d'achat-vente.

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'engagement d'achat-vente et son avenant tels que soumis pour et au nom de la MRC, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. De prendre à même le « surplus non affecté – évaluation » un montant de 22 500 \$ plus les taxes nettes (23 622,19 \$) pour payer les deux premiers versements de l'engagement pour les années 2017 et 2018;
3. De prévoir un montant de 11 250 \$, plus les taxes applicables, aux budgets 2019 et 2020 pour le solde du prix de vente.

**Note :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue.

**2017-11-413**    **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 55.

---

Mme Judith Desmeules, directrice  
générale adjointe et secrétaire-  
trésorière adjointe

---

M. Paul Sarrazin, préfet